

Barème des honoraires de vente

Les honoraires sont calculés TTC* sur le prix net vendeurs et ils sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur.

Honoraires

Appartements Propriétés, 5%TTC
Villas, Maisons 5%TTC
Terrains non constructibles 10 000 euros TTC
Garages vendus séparément 10%TTC
Terrains constructibles 6%TTC

- Les honoraires comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.
- En cas d'inter-agence, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur la mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.
- Les prix de vente sont hors frais notariés, d'enregistrement, de publicité foncière et les tranches ne sont pas cumulables.

Barème des honoraires de location

- Immeuble à usage d'habitation meublé et non meublé : baux d'habitation, soumis à la loi du 06 juillet 1989 et à la loi ALUR.
 - Charge locataire zone tendue : 10 €/m² + 3€/m² d'état des lieux
 - Charge bailleur zone tendue : 10 €/m² + 3€/m² d'état des lieux Les honoraires incluent les prestations de visite, la constitution du dossier, et la rédaction de bail.

Médiateur

Dispositif de médiation des litiges de consommation

Conformément aux articles du code de la consommation L611-1 et suivants et R612-1 et suivants, il est prévu que pour tout litige de nature contractuelle portant sur l'exécution du contrat de vente et/ou la prestation de services n'ayant pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalablement introduite auprès de notre service client, le Consommateur pourra recourir gratuitement à la médiation.

Il contactera l'Association Nationale des Médiateurs (ANM) soit par courrier en écrivant au 62 rue Tiquetonne 75002 PARIS soit par e-mail en remplissant le formulaire de saisine en ligne à l'adresse suivante <u>www.anm-conso.com</u>.